

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 2

OBJET : Convention de partenariat avec l'Université-Clermont-Auvergne

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 27 avril 2021.

Le 29 mars dernier, la Commune s'est engagée dans la démarche « Riom fait sa transition », dont l'ambition est de structurer et de déployer un certain nombre d'actions concrètes, visibles et structurantes pour l'avenir durable de la Commune.

Afin d'accompagner ce dispositif et être en lien avec les innovations dans ce secteur, la présente convention, en annexe de la délibération, a pour objet de définir les conditions de partenariat avec l'Université-Clermont-Auvergne et particulièrement avec l'Ecole d'Economie.

A visées internationale et professionnalisante, l'Ecole est en lien étroit avec les acteurs du développement et souhaite étendre et pérenniser ce réseau aux collectivités locales.

L'Ecole d'Economie offre un master « Economie du développement » décliné en plusieurs parcours qui permettent de traiter des questions de développement sous des angles variés. Deux parcours sont directement liés aux questions de transition écologique des collectivités territoriales, le parcours « Economie territoriale » et le parcours « Développement durable ».

Ce partenariat s'inscrit dans la démarche « Riom fait sa transition » dans lequel les enseignants-chercheurs et les étudiants de ces deux Masters pourront apporter leurs expertises.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Université-Clermont-Auvergne pour une durée de 4 ans.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL